

SAGES-FEMMES

Lettre ouverte à Marisol Touraine



Montreuil, le 9 janvier 2014

Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé,

Les organisations syndicales sus citées, réunies le 7 janvier 2014, tiennent à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Le 19 novembre 2013, vous avez annoncé la constitution de quatre groupes de travail afin de revaloriser la place des sages-femmes au sein du système de soins. Vous avez confié la conduite du groupe de travail sur les statuts des sages-femmes hospitalières à Édouard Couty. Ce groupe de travail a rendu un travail précis. Le 20 décembre dernier, lors de la réunion plénière que vous avez présidée, vous avez annoncé la poursuite de ce groupe de travail en y associant les représentants des praticiens hospitaliers. Cette décision nous semble compromettre l'état d'esprit qui avait prévalu jusque-là en plaçant de fait les praticiens hospitaliers en position « d'arbitres » des évolutions statutaires souhaitées par les sages-femmes.

Les sages-femmes que nous représentons se sont mobilisées pour la reconnaissance de leur autonomie professionnelle et considèrent que l'avis des médecins constituerait une forme de mise sous tutelle contre laquelle elles s'élèvent. Rappelons que la prise en charge de la physiologie relève de leur niveau de responsabilités médicales et qu'en aucun cas nous ne saurions accepter qu'il en soit autrement.

Le socle commun offre les garanties que nous attendions. Cependant nous ne souhaitons pas que l'interprétation que pourrait en faire le corps médical en intégrant ce groupe en limite la portée. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence d'associer des praticiens hospitaliers au sein de ce groupe.

D'autre part, nous vous rappelons que lors de la réunion du 20 décembre 2013, nous avons solennellement réaffirmé en intersyndicale notre exigence commune de voir s'ouvrir de réelles négociations salariales et ce, sans attendre les conclusions des travaux engagés.

Nous considérons également qu'un travail complet de révision des décrets de périnatalité doit s'engager et permettre d'engager parallèlement une véritable réflexion de fond sur les conditions de travail des sages-femmes.

Madame la Ministre, nous souhaitons un engagement politique fort du gouvernement en direction des sages-femmes et réaffirmons notre volonté de voir leur situation évoluer dans le cadre de la Fonction publique hospitalière.

Nous exigeons l'ouverture immédiate de véritables négociations statutaires et salariales ainsi que sur les conditions de travail par la révision des décrets de périnatalité.

Madame la Ministre, vous devez prendre une décision politique et donner votre feuille de route dans laquelle doivent être formalisées ces négociations et ce, dans les délais les plus brefs.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus cordiales.